

Publié le 06/02/2024



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2024 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Pierre RAVIOL, François JOURDAN, Bernard ARSAC, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Emmanuel LESCOT

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Sandrine KIRAMARIOS, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



Comité syndical du 31 janvier 2024
Délibération n° CS-2024-001

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_001

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-001

Objet : programme d'actions 2024

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Vu la délibération n°CS-2023-063 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical à la Présidence,

➤ **Considérant**

- Que le programme d'actions du Syndicat doit être approuvé par le Comité Syndical,
- Que le programme d'action répond aux objectifs définis dans le Code de l'Environnement et dans la Charte en vigueur,
- Que le programme d'action a été établi sur la base des moyens mobilisables,
- Que les actions qui émergeraient ultérieurement seront soumises à l'approbation du Comité Syndical,
- Que la Présidence à toute latitude quant à sa mise en œuvre en vertu de sa délégation de compétences,
-

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **Décide**

- D'approuver le programme d'actions 2024,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT

Mas du Font de Rousty
13700 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Comité syndical du 31 janvier 2024
Délibération n° CS-2024-001

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_001

Préambule :

Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue modifiés, institués par délibération n° 1 du 07 octobre 2022, prévoient, en leur article 6.2, que le Comité Syndical arrête les programmes d'activités annuels et pluriannuels. Le budget primitif de la collectivité, intégrant les volets financiers des activités du Syndicat, est voté par le Comité Syndical en début d'exercice.

Par ailleurs, le Comité Syndical, par délibération n°CS-2023-063 du 19 septembre 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidence, précise que la mise en œuvre opérationnelle du programme d'activités précédemment délibéré est déléguée à la Présidente (demandes de subventions, signature des conventions, mise en œuvre des plans de gestion et exécution des conventions).

Les activités et leurs possibles financements, qui émergeraient en cours d'exercice, non prévues au présent document et au budget primitif, feront l'objet d'une délibération du Comité Syndical et d'une décision modificative préalablement à leur mise en œuvre.

Ambition 1. Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

.1. Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du Parc

.1.1. Créer l'observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité

Le Parc centralisera en temps réel l'ensemble des données récoltées en Camargue dans le domaine de l'eau et les mettra à disposition de tous à travers un site internet dédié pour en faire un outil d'aide à la décision collective. L'objectif est aussi de créer à moyen terme un modèle hydrogéologique permettant de modéliser en 3D les flux d'eau, de polluants et de sel en Camargue. L'observatoire utilisera le système d'information géoréférencé du territoire (SIT) déjà géré par le Parc et capitalisera les données à partir de l'existant, le tout en cohérence avec les territoires adjacents.

.1.2. Envisager la suite du Contrat de delta

Le Comité de delta, en sommeil depuis plusieurs années, se réunit à nouveau et étudiera en mode participatif le bilan des contrats de delta précédents tel qu'il a été proposé par un bureau d'étude spécialisé fin 2023. L'année 2024 sera consacrée à une appropriation par les acteurs du territoire de ce bilan et à la réflexion sur les suites à lui donner.

Le « schéma départemental d'hydraulique agricole » piloté par le Département devrait également apporter des éléments utiles à la réflexion autour de la rationalisation de la gestion de l'eau en Camargue et des besoins en investissements des systèmes d'irrigation et de drainage qui bénéficient tant aux agriculteurs qu'aux milieux naturels.

.1.3. Créer une « Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation »

Le Parc créera puis pilotera une « Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation de la Camargue » qui inclura à minima les services de l'État, de la Région, du Département et des communes ainsi que les gestionnaires, les Associations Syndicales Autorisées (ASA) et les agriculteurs. Une révision du fonctionnement de la Commission Exécutive De l'Eau (CEDE) sera proposée à cette occasion.

Lorsqu'elles feront l'objet d'un consensus, des actions à court terme pourront être prises sans attendre notamment pour lutter contre la salinisation de la Camargue. Ces opérations pourront faire l'objet d'une feuille de route validée par l'ensemble des acteurs du territoire.

.2. Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône et le risque inondation dans l'aménagement du territoire

.2.1. Restaurer les ouvrages de petit hydraulique

Dans le cadre des contrats NATURA 2000 une martellière défectueuse sera remplacée dans les Marais du Vigueirat et des équipements de mesure de gestion hydraulique seront acquis pour les marais de Meyrannes. D'autres ouvrages sont suivis et pourront être restaurés en tant que de besoin.

.2.2. Favoriser le curage et l'entretien des roubines

Le Parc favorisera la signature par les particuliers de la « Charte Natura 2000 » dans laquelle les propriétaires s'engagent à adopter des pratiques respectueuses pour l'entretien des canaux et roubines, en réalisant les curages et l'entretien des berges pendant les périodes les moins sensibles pour la biodiversité.

Les mesures agroenvironnementales (MAE) incluent une mesure spécifique, ouverte en 2024, pour un meilleur entretien des fossés. Le Parc accompagnera les nombreux agriculteurs éligibles à cette mesure stratégique.

.2.3. Gérer la circulation de l'eau pour préserver les milieux

En 2024, le Parc continuera de gérer de manière précautionneuse les près de 10 000 ha dont il est le gestionnaire principal pour le Conservatoire du littoral. Le Parc adapte en permanence la gestion hydraulique de ses terrains au bon fonctionnement des écosystèmes et aux besoins des usagers conventionnés de ses terrains (agriculture, élevage extensif, chasse, tourisme, etc..).

Pour être au plus près des terrains qu'il gère, certains agents du Parc devraient être installés à nouveau dans le mas rénové de la Bélugue. Le Parc s'attachera à discuter toujours plus avec les habitants concernés de la gestion de ces terrains d'intérêt commun. Une attention particulière sera portée en 2024 sur la gestion partenariale du Versadou.

Chaque fois que possible, le Parc coordonnera les discussions entre les gestionnaires et les propriétaires pour favoriser une bonne circulation de l'eau douce dans l'ensemble du delta. Par exemple le parc travaillera en étroite relation avec le Département pour augmenter les apports en eau douce dans l'étang des Impériaux.

.2.4. Accompagner le décorsetage du Petit-Rhône

Le Parc proposera aux acteurs du territoire de réfléchir, 20 ans après les inondations catastrophiques de 2003, à la meilleure manière de concilier à moyen et long termes la sécurité des biens et des personnes dans le delta, la lutte contre la salinisation de la Camargue et les besoins en apports sédimentaires de la région dans un contexte de changement climatique.

.3. Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques

.3.1. Étudier les flux de nutriment à l'échelle du delta

Le Parc recherchera les financements nécessaires à l'élargissement à l'échelle du delta de l'étude sur l'apport en nutriments d'origines urbaines et agricoles dans l'étang du Vaccarès que lancera en 2024 la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Vaccarès. Le Parc pilotera l'étude globale avec un partenariat élargi notamment à la Chambre d'Agriculture et aux gestionnaires du petit cycle de l'eau.

.3.2. Épurer naturellement les eaux de drainage

Les expérimentations actuelles en matière d'utilisation des roselières pour le lagunage des effluents anthropiques (agricoles et urbains) seront analysées pour étudier leur efficacité et déterminer les conditions de leur développement en Camargue. Si les résultats prometteurs se confirment, le Parc étudiera les moyens d'accompagner le passage de la phase pilote à la phase d'utilisation la plus large possible en Camargue.

Ambition 2. Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

.4. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels

.4.1. Restaurer les corridors boisés en Camargue

Le Parc recherchera les financements nécessaires puis organisera avec les propriétaires volontaires la replantation de haies pour former à moyen terme un réseau continu qui permettra aux animaux de se déplacer, notamment aux insectes pollinisateurs. Un réseau sentinelle « frelon asiatique » (observation, alerte, destruction) sera mis en place à cette occasion. Il est à noter que cette action sera réalisée en étroite concertation avec la Chambre d'Agriculture qui intervient aussi sur cette thématique.

En parallèle, une analyse globale des haies d'intérêt patrimonial sera réalisée et des mesures de préservation, de protection ou de renforcement seront étudiées avec les propriétaires et les mairies.

.4.2. Préserver la population de triton crêté de la mare de Trinquetaille

Située à l'extérieur du Parc, mais dans la réserve de biosphère de Camargue, la population la plus septentrionale de triton crêté se trouve autour et dans la mare de Trinquetaille. Le Parc anime le Plan local d'action pour cette espèce et réalise le suivi de la population lorsque les niveaux d'eau le permettent, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2024 le Parc accompagnera la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, propriétaire du site, pour définir une stratégie et un zonage permettant de préserver les habitats indispensables à la survie de cette population.

.4.3. Gérer le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc

Interdit à tout type de pêche, au dragage, au mouillage et aux plongées, ce site nécessite une présence régulière de terrain, très attendue par les pêcheurs, et des actions en lien avec la gestion des ressources halieutiques ou avec l'évaluation des effets du cantonnement.

.4.4. Gérer la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc (ZPPB)

En 2024, le Parc réalisera comme chaque année le suivi de l'herbier de zostères de la pointe de Beauduc, le suivi de la population de grandes nacres, la surveillance en mer et à terre de la zone et réunira le Comité de gestion de la ZPPB.

.4.5. Protéger la nidification des oiseaux

Des suivis de populations d'oiseaux (sternes naines, huîtres, gravelots, laro-limicoles, flamants, etc..) sont réalisés par le Parc sur les terrains dont il a la gestion. En cas de nécessité des enclos de protection seront entretenus, rénovés ou installés pour protéger la nidification de ces oiseaux.

.4.6. Lutter contre les espèces invasives

Sur les terrains dont il a la gestion, le Parc surveille l'apparition ou la progression des espèces végétales invasives (Baccharis, olivier de Bohême, Jussie, herbe de la pampa, herbe alligator, etc.). En tant que de besoin, le Parc procède régulièrement à des opérations ponctuelles d'arrachage puis à la surveillance d'éventuelles repousses sur les terrains qu'il gère ou dans les zones NATURA 2000 (contrats NATURA 2000). En partenariat avec la Chambre d'agriculture et les communes, le Parc recherchera les financements nécessaires à la mise en place d'une formation à destination des agriculteurs sur la gestion des espèces exotiques envahissantes et le risque de fermeture des milieux.

.4.7. Lutter contre les éclosions de moustiques

Sur les terrains dont il a la gestion, le Parc collabore avec l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID). Sur le domaine de la Palissade, le Parc gère les niveaux d'eau pour éviter autant que faire se peut de déclencher des éclosions de moustiques.

.5. Pérenniser les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire

.5.1. Animer le Comité de suivi des flamants

Le Parc continuera à animer le Comité de suivi des flamants qui pourrait être élargi à la problématique des grues cendrées. Il s'agit de quantifier les pressions que font peser ces espèces sur les rendements agricoles et de chercher collectivement des réponses efficaces, efficientes, respectueuses des espèces et des écosystèmes.

.5.2. Renforcer la visibilité des élevages extensifs camarguais

Le Parc continuera à assurer le suivi administratif et financier des associations d'éleveurs de taureaux et de chevaux. Les agents du Parc assureront chaque fois que possible, en partenariat avec les éleveurs, la promotion des filières taureaux et chevaux lors des événements et des salons régionaux ou nationaux.

.5.3. Organiser les courses de sélection de tau et de vache

Le Parc organisera comme chaque année les courses de sélection de Tau aux Saintes-Maries-de-la-Mer et recherchera les financements pour relancer l'organisation des courses de sélection de vaches à Salin-de-Giraud.

.5.4. Tester des systèmes de pompage individuels autonomes et innovants

Le Parc étudiera la faisabilité, sur les terrains qu'il gère en direct, avec un ou des agriculteurs volontaires de mettre en place des systèmes autonomes en énergie pour irriguer les parcelles ou abreuver le bétail. Par exemple un système de pompage autonome par éolienne et/ou par énergie solaire sur un site éloigné pour alimenter en eau le cheptel sur des parcelles parfois difficiles à atteindre pour le réseau de distribution d'eau.

.6. Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions

.6.1. Aider à la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques

Après avoir aidé en 2023 les agriculteurs à construire des assolements combinant rentabilité et protection de la biodiversité, le Parc accompagnera les agriculteurs bénéficiaires des mesures agro-environnementales (MAE) 2023 dans leurs pratiques. Le Parc soutiendra également les agriculteurs qui ne bénéficient pas encore des MAE à déposer leurs dossiers en 2024. Il est à noter que les chargés de mission agriculture et les chargés de mission Natura 2000 interviennent tous dans cet accompagnement des agriculteurs vers une meilleure gestion de la biodiversité.

.6.2. Accompagner les mesures agro-environnementales et climatiques

Le Parc organisera des partages d'expériences entre agriculteurs, éleveurs, techniciens et chercheurs pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques adaptées aux évolutions, générant moins de déchets, consommant moins d'intrants et plus rentables.

Le cahier technique sur la gestion sanitaire des troupeaux sera remis à jour puis réédité pour tenir compte des évolutions actuelles et de l'amélioration des connaissances.

Le Parc, en lien avec la Chambre d'Agriculture, accompagnera l'installation en agroécologie des jeunes agriculteurs intéressés par cette démarche combinant rentabilité des exploitations et préservation de la biodiversité.

.6.3. Protéger la Glaréole à collier

La Glaréole à collier est une espèce menacée et protégée qui se reproduit, à l'échelle de l'Hexagone, uniquement en Camargue principalement sur des terrains agricoles privés. Son maintien et le succès de sa reproduction sont un enjeu fort à l'échelle du delta. En 2024, la Tour du Valat assurera le suivi scientifique de cette espèce et le Parc se rapprochera des propriétaires des terrains sur lesquels s'installent des Glaréole à collier pour expliquer les enjeux et les aides disponibles pour les agriculteurs qui modifient leurs pratiques pour permettre à la Glaréole à collier de se reproduire.

.7. Engager le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable

.7.1. Donner de la visibilité à la Marque Valeur Parc

Une campagne de promotion des entreprises sera lancée pour valoriser le label et un accompagnement des acteurs bénéficiant du label sera proposé par le Parc pour les aider à répondre aux mieux aux attentes de leurs clients dans le respect des valeurs portées par la Charte du Parc de Camargue.

Le Parc étudiera, en lien avec la Chambre d'Agriculture, la faisabilité d'un marquage dans le domaine des fruits et légumes, notamment le maraîchage sur cordon dunaire. La pomme de terre primeur produite sur les cordons dunaires camarguais reste par exemple une filière de qualité sans élément distinctif à ce jour.

.7.2. Entretenir les équipements recevant du public

Pour garantir un accueil de qualité, les maisons du Parc, les terrains adjacents, les observatoires ornithologiques et les installations d'accueil des touristes propriétés du Parc sont en permanence entretenus et nettoyés. Certains équipements et bâtiments sont aujourd'hui vétustes et demandent à être remplacés ou rénovés.

.7.3. Aménager les abords du Musée de la Camargue

Pour améliorer le confort des visiteurs et l'attractivité du Musée, en 2024, le Parc construira des projets et recherchera des financements pour rénover la route d'accès, réaménager des parkings, moderniser la signalisation, installer des ombrières productrices d'énergie, des garages à vélos sécurisés et des bornes de rechargement rapides pour véhicules électriques.

.7.4. Communiquer pour augmenter la fréquentation du Musée de la Camargue

Pour conforter l'attractivité du Musée de la Camargue (plus de 26 000 visiteurs en 2022, environ 16 000 visiteurs au cours des 7 premiers mois de l'année 2023) il est prévu de :

- Renforcer la communication à destination des publics étrangers sur les audioguides disponibles en anglais, allemand, italien et chinois ;
- Mieux faire connaître le musée en Occitanie et notamment dans le Gard et l'Hérault.

.7.5. Ouvrir plus souvent la Palissade

Le Parc mettra en place une stratégie permettant d'ouvrir tous les jours La Palissade pendant les périodes touristiques et le plus souvent possible pendant le reste de l'année. La communication de cette maison du Parc sera ensuite renforcée en lien avec la communication du Musée.

.7.6. Rendre accessible la Camargue à un tourisme raisonné

Le Parc relancera des circuits touristiques pilotes (pédestres, cyclables et équestres) alliant chaque fois que possible visites des milieux naturels et rencontres avec les professionnels. Ces circuits seront testés préférentiellement sur les terrains gérés directement par le Parc et pourront être ouverts de manière temporaire ou permanente en fonction de la sensibilité des milieux. Une signalétique harmonisée, une communication renforcée et un suivi de la fréquentation seront mis en place à cette occasion.

Dans ce cadre, le Parc collaborera étroitement avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays d'Arles (PETR) pour la mise en place en Camargue d'un GR de Pays - terroir, goût et histoires agricoles.

Le Parc se rapprochera du Comité régional de tourisme pour sécuriser le chemin de randonnées et de pèlerinage « sur les pas de Marie-Madeleine » entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

.7.7. Créer des observatoires ornithologiques

Le Parc recherchera les financements puis créera en 2024 deux nouveaux observatoires ornithologiques, l'un au Domaine de Maguelonne sur la route des Saintes et l'autre aux Baisses du Juge. L'observatoire du Rousty sera rénové ainsi que la passerelle dans la roselière attenante, aujourd'hui fermée.

.8. Réduire les impacts négatifs sur les espaces naturels sensibles

.8.1. Partager la connaissance via les « portés à connaissance »

Le Parc, via ses chargés de mission Natura 2000, continuera à produire les portés à connaissance sur les enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire à destination des porteurs de projets, publics et privés, et des services instructeurs. Pour mémoire, de 30 à 40 portés à connaissance par an ont été produits en 2022 et en 2023.

Le Parc continuera à accompagner les communes et la Métropole Aix-Marseille dans le cadre de la mise en œuvre des Atlas de biodiversité communale ou intercommunale (ABC).

.8.2. Suivre, organiser et contrôler la fréquentation des terrains gérés par le Parc

Le Parc poursuivra la mise en œuvre des actions fixées par les plans de gestion des sites tels qu'ils ont été votés par le Comité syndical et à la hauteur des moyens dont il dispose. Ces actions concernent notamment l'amélioration des connaissances scientifiques, l'ouverture au public, la sensibilisation à l'environnement, la protection du patrimoine naturel, le maintien et la valorisation des activités traditionnelles.

Dans ce cadre, le Parc assure l'organisation des activités, le suivi de la fréquentation et l'entretien des infrastructures nécessaires. Des conventions d'occupation temporaires sont établies avec des acteurs volontaires pour développer des propositions de découvertes immersives et privilégiées. Le Parc mène aussi des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques et procède à des opérations de police de l'environnement.

Une signalétique adaptée aux différents usages (pédestres, vélos, équestres) est installée et entretenue en permanence et en 2024, un schéma d'accueil et de fréquentation sera réalisé par le Parc sur les étangs et marais salins de Camargue (EMSC).

.8.3. Communiquer sur les étangs et marais salants de Camargue gérés par le Parc

Pour inciter le grand public à visiter de manière responsable les étangs et marais salins de Camargue (EMSC) le Parc créera un site web dédié aux EMSC en déclinaison du site principal du Parc. D'autres outils de communication seront également mis en place dans le respect de la stratégie globale de communication du Parc.

.8.4. Renforcer notre présence dans les espaces naturels en été

Le Parc assurera une présence renforcée de juin à septembre sur les terrains naturels fréquentés par les touristes (4 écogardes à terre et 2 écogardes en mer). La présence sur le terrain d'un maximum d'agents du Parc permet de réduire les atteintes à l'environnement, d'expliquer au grand public les bons comportements et de répondre aux questions de toute nature des touristes.

.8.5. Prévenir les feux de forêt

En concertation avec la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer, le Parc recrutera 4 écogardes dans le cadre de la Garde Régionale Forestière (GRF). Ces gardes à cheval patrouilleront les espaces boisés des Saintes-Maries-de-la-Mer (Le Grand Radeau) de mi-juin à mi-septembre 2024.

.8.6. Réglementer l'usage du feu

Pour réduire les risques d'incendie et rendre plus lisible pour les visiteurs les règles à respecter en matière d'usage du feu, le Parc se rapprochera des mairies pour étudier et proposer des textes réglementaires coordonnés à l'échelle géographique du Parc sur l'usage des barbecues mobiles, des réchauds, des tables à feu, des feux de camps et assimilés.

.8.7. Suivre la fréquentation côtière et marine

Des suivis de la fréquentation humaine sont menés toute l'année et, de manière renforcée, pendant les pics de fréquentation, en kayak à l'anse de Carteau, en semi-rigide sur la zone périphérique du cantonnement de pêche et de la zone de protection de biotope du golfe de Beauduc ainsi que de l'Ouest de la Camargue jusqu'à l'Espiguette.

.8.8. Promouvoir la protection du milieu marin

Dans le cadre du programme européen LIFE MARHA, le Parc a élaboré un plan de sensibilisation sur la biodiversité marine, les aires marines protégées et les écogestes à destination de tous les publics. En 2024, les actions suivantes seront poursuivies :

- Campagne de sensibilisation des plaisanciers Ecogestes en Méditerranée 2024 de Port St-Louis à l'Espiguette (en semi-rigide, en kayak et dans les deux ports) ;
- Animation auprès des écoles de voile des deux communes balnéaires et des campings littoraux du territoire ;
- Finalisation de la mallette pédagogique sur les « aires marines protégées » ;
- Formation à la biodiversité marine et communication sur l'Aire Marine Protégée auprès des professionnels du tourisme et des autres acteurs relais (écoles de voile, capitaineries, sociétés d'accastillage, loueurs d'équipements nautiques...).

Ambition 3. Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

.9. Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange

.9.1. Renouveler les expositions du Musée de la Camargue

Pour valoriser son territoire, le musée collecte et partage la connaissance avec le public via le schéma d'interprétation du patrimoine de la Camargue qui nourrit ses expositions, son programme culturel et éducatif annuel qui raconte et interprète la relation des hommes avec leur territoire hier, aujourd'hui et les questionne sur l'avenir.

Au deuxième semestre, l'exposition temporaire « La Camargue entre deux eaux » présentera un nouveau volet sur le thème du sel et ce qu'il apporte à la Camargue. Ce thème orientera le programme culturel du musée rencontres/débats, visites de sites et animera les partenariats avec L'Ecole Nationale Supérieure du Paysages de Marseille, les Rencontres d'Arles, le CPIE, les musées, le CEREGE, le Conseil scientifique, etc. pour élargir le public et partager la connaissance avec lui.

Un effort particulier à destination des habitants du territoire sera fait pour augmenter leur fréquentation (réunions de travail participative au sein de la structure, visites guidées avant réunion de travail, visites des scolaires, etc.) et lorsque ce sera techniquement possible les expositions pourront être présentées dans d'autres lieux.

.9.2. Renforcer les liens de la Camargue avec le Rhône amont

Le Parc continuera à participer au Comité des gestionnaires du plan Rhône et proposera aux élus camarguais et aux élus de communes en amont de la Camargue des éduc-tours permettant de croiser les regards et de renforcer la cohésion des territoires liés par le fleuve.

.9.3. Diffuser le patrimoine muséal camarguais au niveau national

La mise en ligne des collections du Musée les rend accessibles à tous et permet aux chercheurs locaux, nationaux et internationaux de disposer de ressources iconographiques pour leurs études et leurs publications. Le musée est aussi très souvent sollicité pour le prêt de photographies par les éditeurs ou pour des expositions ainsi que des documentaires télévisés.

Pour permettre une meilleure gestion des collections et une plus large diffusion, le Musée ne disposant pas d'un logiciel adapté, il est prévu de le doter d'un nouveau logiciel qui permettra la réalisation de fiches d'inventaire, obligatoires pour un Musée de France, et de les verser sur la base Joconde du Ministère de la Culture ainsi que sur le site du Musée qui sera remanié.

.9.4. Réaliser un inventaire du patrimoine culturel immatériel camarguais

L'inventaire du patrimoine culturel immatériel sera mis à jour à partir d'une démarche participative conduite sur le terrain et à partir du site Internet du Parc. Cette démarche sera corrélée avec les concertations autour de la prochaine Charte du Parc. Le Parc rendra les données et les résultats accessibles à tous à partir d'un portail via son site Internet.

.10. Améliorer la gouvernance locale

.10.1. Transitionner ensemble

Les Cafés tchatte seront organisés chez des particuliers pour se rapprocher des acteurs du territoire afin de les rassembler pour bâtir ensemble un projet commun. Penser la Camargue de 2050 adaptée aux changements climatiques dès à présent pour inscrire des actions dans la nouvelle charte du Parc dans les domaines touristiques, culturels, architecturaux, paysagers, agricoles, patrimoniaux.

.10.2. Obtenir un consensus sur le diagnostic de la Charte actuelle

L'évaluation de la charte actuelle par l'équipe technique du Parc sera poursuivie et partagée avec les habitants, les communes et les acteurs du territoire. Le Parc recherchera les moyens financiers et recrutera un chargé de mission en contrat de projet pour mener le travail de co-construction des premiers éléments d'un diagnostic partagé du territoire, notamment à partir du ressenti des habitants, des communes et des acteurs. Une enquête d'opinion, des réunions participatives et les premiers ateliers de co-construction seront lancés en 2024.

.11. Renforcer la qualité du paysage et du cadre de vie des habitants

La démarche du Plan Paysage pour le littoral camarguais a permis de définir un projet paysager de qualité, décliné en 28 actions dont 13 sont à porter par le Parc dans les années à venir. Les actions 2024 du Parc permettent de mettre en œuvre progressivement le Plan paysage et le Schéma d'interprétation et de valorisation du patrimoine culturel de Camargue

.11.1. Aller vers quel paysage demain ?

En lien avec révision de la Charte, le Parc animera une démarche prospective participative sur le devenir des paysages de Camargue, anticipant ainsi les transformations à venir dans un contexte de changement climatique. Les thématiques associées sont celles de l'avenir du delta et de la réflexion sur les solutions d'adaptations.

Les moyens à mettre en œuvre reposent sur l'élaboration d'un programme culturel et scientifique participatif, sur la valorisation des partenariats déjà noués par le Parc sur le thème de l'avenir du territoire (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture - Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Association RAW - Institut IHE UNESCO), l'utilisation des productions d'étudiants lors des différents workshops qui permettront à chacun de se représenter l'évolution du territoire et de produire des images des paysages associés, qui pourront aboutir à l'édition d'un ouvrage de référence en plus d'apporter des éléments de réflexion pour la prochaine Charte.

.11.2. Créer des itinéraires d'immersion paysagère

Le Parc identifiera les parcours de randonnée pédestre cyclable ou équestre qui seront équipés en 2024 de points d'observation du paysage. Les itinéraires sont à identifier au sein des espaces gérés par le Parc ou sur des terrains appartenant à des propriétaires intéressés par la démarche (cf. demandes déjà adressées au Parc). Y seront disponibles des panneaux d'information détaillant les connaissances rassemblées dans le cadre du schéma d'interprétation du paysage et des photographies issues de l'Observatoire photographique du paysage de Camargue montrant l'évolution des paysages grâce à des séries de prises de vue du même lieu à intervalle de temps régulier.

Enfin des œuvres d'art visibles depuis les parcours pourront être présentées au public, qui évoqueront in situ le patrimoine visible, disparu ou à venir de Camargue et permettront au visiteur de percevoir la mémoire mais aussi de se projeter dans l'avenir de ce territoire.

.11.3. Proposer des fiches conseils en matière de protection des paysages

Des fiches conseil pour la prise en compte des caractéristiques paysagères et architecturales de la Camargue dans les projets locaux seront élaborées de manière participative dans le respect des Plans Locaux d'Urbanisme des communes. Elles pourront être utilisées par les particuliers comme par les professionnels ou les collectivités, avec une attention particulière portée aux formes architecturales résilientes aux changements environnementaux.

.11.4. Évacuer les épaves sur les terrains gérés par le Parc

L'équipe du Parc organisera l'évacuation des épaves de véhicules terrestres abandonnés par leurs propriétaires sur les terrains gérés par le Parc pour préserver les paysages.

.12. Promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets

.12.1. Suivre les déchets en zone littorale

En 2024, comme chaque année depuis 2020, le Parc réalisera un suivi trimestriel des macrodéchets par transects à l'embouchure du Petit Rhône et sur les rives du Grand Rhône. Ces suivis sont réalisés dans le cadre de la Directive européenne-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et visent à identifier les principales sources de macro-pollutions marines.

Ambition 4. Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

.13. Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire

.13.1. Suivre les écosystèmes sur les terrains gérés par le Parc

Le Parc est le gestionnaire principal de 9 600 ha en Camargue. Il suit l'évolution des populations végétales et animales mensuellement, trimestriellement ou annuellement pour adapter au mieux sa gestion.

.13.2. Suivre les habitats d'intérêt communautaire

Les chargés de mission Natura 2000 coordonnent les différentes actions menées dans le but de préserver ces habitats. A titre d'exemple, au cours de l'année 2024 sera produit l'actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site Natura "Camargue" terrestre. Une stagiaire va également étudier l'état de conservation des lagunes côtières.

.13.3. Suivre les espèces d'intérêt communautaires

Le Parc suit les espèces d'intérêt communautaire présentes pour certaines dans le Parc, pour d'autres dans la Réserve de biosphère ou dans le bassin versant du Rhône et notamment les chiroptères, les loutres, les castors ou les libellules. Ces suivis permettent de comprendre les dynamiques des populations et de proposer des solutions pour une coexistence harmonieuse entre développement durable et protection de la biodiversité.

.13.4. Suivre les espèces en mer au large du Parc

Hors de son périmètre géographique, le Parc suit tous les mois les populations d'oiseaux marins en mer par transect ainsi que les populations de Grand Dauphin et de manière opportuniste celles de cétacés fréquentant la zone.

.13.5. Proposer des formations de bagueur ornithologique

En 2024, le Parc proposera pour la 1^{ère} fois une formation de bagueur, niveaux 1 et 2, aux acteurs du territoire. Les stagiaires pourraient être accueillis dans un bâtiment géré par le Parc à Sainte Cécile. Une animation autour du baguage sera mise en place par le Parc à la station de baguage du Parc à Rousty lors de la Fête de la Nature.

.14. Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique

.14.1. Renforcer et structurer l'offre éducative du Parc

Une feuille de route commune à l'ensemble des services qui conçoivent l'offre éducative du Parc sera mise en place. L'éducation s'adresse notamment aux jeunes dans le cadre de leur cursus scolaire ou sur leur temps de loisirs, aux adultes habitants du territoire et aux visiteurs. Le programme pédagogique du Parc s'appuie notamment sur les acteurs locaux et permet, à leur proximité, une expérience directe, sensible et vivante du territoire. Comme chaque année, le Parc proposera, sous la forme d'un cahier de ressources, une offre pédagogique variée aux élèves du primaire, aux collégiens et aux lycéens de la Région Sud.

.14.2. Soutenir les équipes pédagogiques

Pour épauler les établissements scolaires présents sur le territoire du Parc de Camargue, un appel à projet « éducation » sera lancé à leur attention début 2024. Les équipes pédagogiques porteuses d'un projet autour de la biodiversité et des activités humaines pourront être soutenues par des interventions de l'équipe technique du Parc ou de nos partenaires et éventuellement par une dotation financière limitée.

.14.3. Relancer la maison de l'étang de Ginès

En 2024, le Parc et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer rechercheront les financements pour remettre en état la maison du Parc située devant l'étang de Ginès. Ce bâtiment d'architecte avec une vue panoramique exceptionnelle sur le marais de Ginès deviendra un outil pédagogique et didactique unique pour améliorer l'offre pédagogique du Parc et l'accueil touristique. Cette rénovation permettra de compléter le réseau des maisons du Parc tant en matière géographique (Musée au Nord, La Palissade au Sud-Est et Maison de l'étang de Ginès au Sud-Ouest) qu'en matière d'écosystèmes (agriculture, élevages extensifs et Musée de sociétés au Nord, patrimoine naturel originel à la Palissade et marais gérés à Ginès).

.14.4. Accueillir toujours plus de scolaires au Musée de la Camargue et à La Palissade

L'accueil des scolaires au Musée de la Camargue sera relancé pour repasser la barre des 2 000 enfants accueillis par an (contre 1 400 enfants en 2022/2023 et 2500 enfants en 2021/2022). Un effort sera également mené dans ce sens à La Palissade.

.14.5. Accueillir des scolaires dans les espaces naturels Natura 2000

Comme en 2023, une dizaine de classe devrait être accueillie par un chargé de mission Natura 2000 du Parc sur le terrain pour une découverte in situ de la biodiversité camarguaise.

.14.6. Créer des chemins de l'eau

Le Parc créera un circuit de visite des infrastructures hydrauliques de Camargue pour montrer la complexité du système de circulation de l'eau et la technicité des acteurs du territoire pour gérer cette ressource précieuse. Une série de courtes vidéos sera produite sur le fonctionnement des principaux ouvrages de Camargue. Sa mise en œuvre est subordonnée à l'accord préalable des gestionnaires et propriétaires des ouvrages hydrauliques. Touristes, habitants du territoire et scolaires pourront bénéficier de visites commentées sur place. Ce projet a vocation à s'inscrire ensuite dans la démarche pilotée par la Chambre régional d'agriculture de création d'un parcours régional de l'eau autour de la thématique de la gestion raisonnée de l'eau en Provence.

.14.7. Accueillir les élèves ingénieurs

Comme chaque année, une présentation par le Parc des enjeux du territoire camarguais et du lien entre agriculture et environnement sera réalisée auprès des étudiants d'écoles d'ingénieurs, qui le demanderont. Un accompagnement technique sera apporté, tant aux enseignants qu'aux étudiants, sur leurs études de cas concrets menées auprès d'agriculteurs camarguais (avec Sup agro Montpellier notamment).

.14.8. Créer une aire marine éducative aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Le Parc, en partenariat avec la commune et l'école primaire des Saintes-Maries-de-la-Mer, participera à la création d'une Aire Marine Éducative (AME) qui sera labellisée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). L'équipe du Parc accompagnera techniquement et scientifiquement le projet pédagogique porté par l'équipe enseignante pour que les enfants réalisent un diagnostic écologique d'une zone littorale de leur commune, proposent des mesures de gestion puis suivent eux-mêmes les impacts de ces mesures. Le Parc reste à disposition d'autres équipes pédagogiques dans les communes de son territoire pour la création d'aires marines ou terrestres éducatives (ATE ou AME).

.14.9. Mettre en œuvre des projets culturels et artistiques

Des plasticiens et artistes sont associés ponctuellement à certains projets pédagogiques pour aborder les problématiques du territoire par une approche sensible. En 2024, le Musée accueillera un plasticien en résidence dans le cadre de « L'été culturel » et « La Classe, l'œuvre ! ». La résidence Terre de légendes sera reconduite pour donner lieu à des spectacles de restitution des expositions d'œuvres.

.14.10. Intervenir dans les classes

Dans le cadre du plan de sensibilisation du LIFE MARHA, les actions d'éducation tournées vers la mer, avec les établissements scolaires du territoire, seront poursuivies et développées à travers, par exemple, des animations avec les écoles primaires du territoire ou l'appui à un projet pédagogique avec la section voile du collège Robespierre de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

.14.11. Utiliser les réseaux sociaux au service de la biodiversité

Les pages Facebook, LinkedIn, Instagram (Parc, Parc/La Palissade, Parc/Aires Marines Protégées, Réserve de Biosphère, Musée de la Camargue) verront leurs publications augmentées et la coordination sera renforcée pour plus de visibilité des actions conduites par le Parc et ses services.

.14.12. Promouvoir la Camargue

Le Parc participera à divers évènements de sensibilisation à la biodiversité, à l'échelle nationale (Fête de la Nature, nuit de la chauve-souris, nuit de la chouette, journée internationale des zones humides), et locale (festival de la Camargue et du delta du Rhône, festival "Dans les Bras du Rhône", festival "ACTE en Camargue"...))

Le Parc interviendra également dans plusieurs salons en soutien à la valorisation des productions locales, des savoir-faire et des filières respectueux de l'environnement (Espace terroir Camargue en août aux Saintes-

Maries-de-la-Mer, Salon des agricultures de Provence en juin au Domaine du Merle, Prémices du riz en septembre).

.14.13. Promouvoir les savoirs faire camarguais

Le Parc proposera, comme chaque année, un programme de sorties sur des thèmes liés aux patrimoines culturel et naturel notamment sur les propriétés du Conservatoire du Littoral gérées par le Parc naturel régional de Camargue.

Des sorties-gourmandes seront également organisées par le Parc. Ces sorties thématiques permettent à tous de découvrir des savoir-faire agricoles et de valoriser la culture culinaire locale et plus largement, de la cuisine méditerranéenne.

.15. Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle du delta biogéographique du Rhône

.15.1. Animer les Comités de Pilotage des sites NATURA 2000

En 2024, comme chaque année, le Parc animera les six Comités de Pilotage (COFIL) des huit sites NATURA 2000. Ces Comités de Pilotage sont l'occasion de réunir les communes, les partenaires institutionnels et techniques, de présenter les actions réalisées l'année passée et de discuter des actions à mettre en œuvre dans l'année.

.15.2. Poursuivre l'animation Natura 2000

Le Parc étudiera l'opportunité de se porter volontaire pour continuer à gérer les sites Natura 2000 (habitats ou oiseaux) au-delà de 2024. Les conventions d'animation sur 3 ans pourront adaptées et renouvelées pour les sites « Camargue », « 3 Marais », « Rhône aval », « Petit Rhône », « Marais de l'Île Vieille » et « Bacs sableux de l'Espiguette ». Il est à noter que ces conventions couvrent un périmètre géographique qui dépasse parfois largement le périmètre du Parc.

.15.3. Animer la Réserve de biosphère de Camargue

En 2024, le Parc continuera à assurer la présidence tournante de la Réserve de biosphère. Un renforcement de la collaboration avec le Syndicat mixte de la Camargue gardoise s'est matérialisé fin 2023 à travers la signature d'une convention de partenariat « Réserve de biosphère ».

Comme chaque année, le Parc organisera la réunion des maires de la Réserve de Biosphère de Camargue pour assurer la coordination des actions de tous au sein de la Réserve.

.15.4. Animer le site Ramsar

Le Parc assurera le lien et le rapportage vers et avec l'association Ramsar pour s'assurer que la Camargue conserve son label Ramsar.

.15.5. Étudier l'opportunité de la création d'une réserve naturelle régionale marine dans le golfe de Beauduc

Les suivis actuels, tant en termes de biodiversité qu'en termes de fréquentation marine, laissent à penser qu'une limitation des accès de tout ou partie du golfe de Beauduc pourrait être utile à la protection des écosystèmes de la zone. L'opportunité et le coût d'un renforcement de la protection du golfe de Beauduc via une réserve naturelle régionale marine seront étudiés en 2024, en mode participatif, soit en régie, soit avec l'accompagnement d'un bureau d'étude. Cette étude alimentera également la réflexion en cours sur le périmètre et le contenu de la prochaine charte du Parc.

.15.6. Envisager une inscription au patrimoine naturel de l'UNESCO

La Camargue est inscrite par la France, depuis de nombreuses années, sur la liste indicative des biens considérés comme étant un patrimoine culturel et/ou naturel de valeur exceptionnelle susceptible d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Parc étudiera avec ses partenaires l'opportunité et les conditions dans lesquelles la Camargue pourrait passer de la liste indicative à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

.16. Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes

.16.1. Coopérer avec les autres zones humides

Le Parc poursuivra ces échanges avec le Delta du Danube (ROUMANIE), notamment dans le domaine scolaire et relancera la coopération avec le Parc de Donana (ESPAGNE) et si possible le delta du Po (ITALIE) notamment autour des chemins équestres.

SOMMAIRE

Ambition 1. Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique.....	1
.1.Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du Parc	1
.1.1.Créer l'observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité.....	1
.1.2.Envisager la suite du Contrat de delta.....	1
.1.3.Créer une « Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation »	1
.2.Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône et le risque inondation dans l'aménagement du territoire.....	2
.2.1.Restaurer les ouvrages de petit hydraulique	2
.2.2.Favoriser le curage et l'entretien des roubines.....	2
.2.3.Gérer la circulation de l'eau pour préserver les milieux	2
.2.4.Repenser le décorsetage du Petit-Rhône	2
.3.Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques	2
.3.1.Étudier les flux de nutriment à l'échelle du delta	2
.3.2.Épurer naturellement les eaux de drainage	2
Ambition 2. Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle	3
.4.Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels	3
.4.1.Restaurer les corridors boisés en Camargue	3
.4.2.Préserver la population de triton crêté de la mare de Trinquetaille	3
.4.3.Gérer le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc	3
.4.4.Gérer la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc (ZPPB).....	3
.4.5.Protéger la nidification des oiseaux	3
.4.6.Lutter contre les espèces invasives	3
.4.7.Lutter contre les éclosions de moustiques.....	3
.5.Pérenniser les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire.....	3
.5.1.Animer le Comité de suivi des flamants	3
.5.2.Renforcer la visibilité des élevages extensifs camarguais	4
.5.3.Organiser les courses de sélection de tau et de vache.....	4
.5.4.Tester des systèmes de pompage individuels autonomes et innovants	4
.6.Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions	4
.6.1.Aider à la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques.....	4
.6.2.Accompagner les mesures agro-environnementales et climatiques.....	4
.6.3.Protéger la Glaréole à collier	4
.7.Engager le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable	4
.7.1.Donner de la visibilité à la Marque Valeur Parc	4

.7.2.Entretenir les équipements recevant du public	4
.7.3.Aménager les abords du Musée de la Camargue	5
.7.4.Communiquer pour augmenter la fréquentation du Musée de la Camargue	5
.7.5.Ouvrir plus souvent la Palissade	5
.7.6.Rendre accessible la Camargue à un tourisme raisonné	5
.7.7.Créer des observatoires ornithologiques	5
.8.Réduire les impacts négatifs sur les espaces naturels sensibles	5
.8.1.Partager la connaissance via les « portés à connaissance »	5
.8.2.Suivre, organiser et contrôler la fréquentation des terrains gérés par le Parc	5
.8.3.Communiquer sur les étangs et marais salants de Camargue gérés par le Parc	6
.8.4.Renforcer notre présence dans les espaces naturels en été	6
.8.5.Prévenir les feux de forêt	6
.8.6.Réglementer l'usage du feu.....	6
.8.7.Suivre la fréquentation côtière et marine	6
.8.8.Promouvoir la protection du milieu marin	6
Ambition 3. Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie.....	7
.9.Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange.....	7
.9.1.Renouveler les expositions du Musée de la Camargue	7
.9.2.Renforcer les liens de la Camargue avec le Rhône amont	7
.9.3.Diffuser le patrimoine muséal camarguais au niveau national	7
.9.4.Réaliser un inventaire du patrimoine culturel immatériel camarguais.....	7
.10.Améliorer la gouvernance locale	7
.10.1.Transitionner ensemble	7
.10.2.Obtenir un consensus sur le diagnostic de la Charte actuelle	7
.11.Renforcer la qualité du paysage et du cadre de vie des habitants	8
.11.1.Aller vers quel paysage demain ?.....	8
.11.2.Créer des itinéraires d'immersion paysagère	8
.11.3.Proposer des fiches conseils en matière de protection des paysages	8
.11.4.Évacuer les épaves sur les terrains gérés par le Parc.....	8
.12.Promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets	8
.12.1.Suivre les déchets en zone littorale	8
Ambition 4. Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes	9
.13.Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire.....	9
.13.1.Suivre les écosystèmes sur les terrains gérés par le Parc	9
.13.2.Suivre les habitats d'intérêt communautaire	9
.13.3.Suivre les espèces d'intérêt communautaires.....	9

.13.4.Suivre les espèces en mer au large du Parc	9
.13.5.Proposer des formations de bagueur ornithologique.....	9
.14.Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique	9
.14.1.Renforcer et structurer l'offre éducative du Parc	9
.14.2.Soutenir les équipes pédagogiques	9
.14.3.Relancer la maison de l'étang de Ginès	9
.14.4.Accueillir toujours plus de scolaires au Musée de la Camargue et à La Palissade	10
.14.5.Accueillir des scolaires dans les espaces naturels Natura 2000	10
.14.6.Créer des chemins de l'eau	10
.14.7.Accueillir les élèves ingénieurs.....	10
.14.8.Créer une aire marine éducative aux Saintes-Maries-de-la-Mer	10
.14.9.Mettre en œuvre des projets culturels et artistiques	10
.14.10.Intervenir dans les classes	10
.14.11.Utiliser les réseaux sociaux au service de la biodiversité	10
.14.12.Promouvoir la Camargue	10
.14.13.Promouvoir les savoirs faire camarguais	11
.15.Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle du delta biogéographique du Rhône	11
.15.1.Animer les Comités de Pilotage des sites NATURA 2000	11
.15.2.Poursuivre l'animation Natura 2000.....	11
.15.3.Animer la Réserve de biosphère de Camargue	11
.15.4.Animer le site Ramsar.....	11
.15.5.Étudier l'opportunité de la création d'une réserve naturelle régionale marine dans le golfe de Beauduc	11
.15.6.Envisager une inscription au patrimoine naturel de l'UNESCO	11
.16.Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes .	11
.16.1.Coopérer avec les autres zones humides.....	11